

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Les demandes de dérogations mineures décrites ci-dessous relativement au *Règlement de zonage numéro 2009-U53* et ses amendements seront étudiées par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 19 juillet 2022, se tenant à la salle de la place Lagny, au 2, rue Saint-Louis, Sainte-Agathe-des-Monts :

	Numéro	Immeuble visé	Zone	Nature et effets de la demande
1.	2022-0141	1195, chemin des Hirondelles	Vc-932	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La forme du toit d'un bâtiment accessoire différente du bâtiment principal.</li> </ul>
2.	2022-0134	4008, chemin Champagne	Vc-970	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le rapport d'espace bâti /terrain projeté à 10,9% au lieu d'un espace bâti/terrain de 8% maximal prévu;</li> <li>• La somme de la superficie d'implantation de tous les bâtiments accessoires par rapport à la superficie du terrain existant de 5,4% au lieu de la superficie maximale 5%;</li> <li>• L'implantation d'un bâtiment accessoire servant à abri une piscine projeté en cour avant au lieu de la cour latérale ou arrière.</li> </ul>
3.	2022-0155	1601, rue des Grands-Espaces	Ca-936	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'érection d'une clôture d'une hauteur de 2,48 mètres en cour arrière d'un emplacement commercial au lieu d'une hauteur maximale de 2 mètres;</li> <li>• L'aménagement d'un mur de soutènement projeté en cour arrière d'une hauteur de plus de 3,6 mètres au lieu d'une hauteur maximale de 2 mètres;</li> <li>• L'aménagement de 3 accès pour un site commercial alors qu'un maximum de 2 accès est autorisé.</li> </ul>
4.	2022-0154	315, rue Trudeau	Va-829	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une nouvelle construction ayant un pourcentage d'espace naturel de 51% au lieu d'un pourcentage de 60%;</li> <li>• Pourvue d'une allée d'accès ayant une pente commençant à 0 mètre de la ligne d'emprise de rue au lieu de 1.5 mètre.</li> </ul>
5.	2022-0158	Lots 6 240 502 et 6 240 490 du cadastre du	In-945	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'implantation du bâtiment principal projeté à une distance de 6 mètres de la</li> </ul>

	Numéro	Immeuble visé	Zone	Nature et effets de la demande
		Québec (impasse de la Tourbière)		<p>ligne avant au lieu d'une distance minimale de 10 mètres;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'aménagement d'une aire de stationnement : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Dont l'accès se situe à une distance de 6 mètres de l'accès d'un terrain adjacent au lieu d'une distance minimale de 8 mètres;</li> <li>○ Située à une distance de 1 mètres de la ligne latérale gauche et droite au lieu d'une distance minimale de 1.5 mètres;</li> <li>○ Située à une distance de 0 m du bâtiment au lieu d'une distance minimale de 1 m.</li> </ul> </li> </ul>
6.	2022-0147	100, impasse Sainte-Croix	Vc-403	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La construction d'un garage détaché projeté ayant une superficie de 101.45 mètres carrés au lieu d'une superficie maximale de 75 mètres carrés.</li> </ul>
7.	2022-0124	141, chemin du Ruisseau-Noir	Vc-940	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La construction d'un garage projeté pourvu d'une porte de garage ayant une hauteur de 2,74 mètres au lieu d'une hauteur maximale de 2.5 mètres;</li> <li>• La forme du toit d'un bâtiment accessoire différente du bâtiment principal.</li> </ul>

2. Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes, avant qu'il ne rende sa décision, en se présentant à la date, l'heure et l'endroit fixés pour la séance du conseil.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 30 juin 2022.



Me Stéphanie Allard, greffière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

**Assemblée publique de consultation  
sur les dérogations mineures**

Je soussignée, Stéphanie Allard, greffière de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, atteste que j'ai publié une copie de l'avis ci-contre le 30 juin 2022, en conformité avec l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par affichage au bureau de la municipalité (dans le hall de l'hôtel de ville) et sur le site Internet de la Ville.

En foi de quoi, j'ai signé la présente attestation à Sainte-Agathe-des-Monts, ce 30 juin 2022.



Me Stéphanie Allard, greffière